

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2013
Réception par le Prefet : 19/11/2013
Publication : 22/11/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-10-6-14

Séance du vendredi 15 novembre 2013

MAITRISE DES DECHETS PROGRAMME C262



PROJETS ELIGIBLES AU TITRE DE LA CONVENTION ADEME DEPARTEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-6-7 du 5 décembre 2012, relative au Budget Primitif 2013 – Gestion des déchets (C06),
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2010-11-6-2 du 24 septembre 2010 approuvant l'accord-cadre pluriannuel entre l'ADEME et le Département du Haut-Rhin portant sur la période 2010-2014, ainsi que la convention annuelle d'application au titre des années 2011 et 2012,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-5-6-4 du 17 mai 2013, approuvant la convention entre l'ADEME et le Département du Haut-Rhin au titre de l'année 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les décisions de cofinancement proposées dans le cadre de la convention ADEME-Département 2013, conformément au tableau ci-annexé, et décide le versement des subventions correspondantes, dont le montant total s'élève à 26 570 €.

Les subventions seront imputées sur le Programme C262, Chapitre 204, Fonction 731, Nature 204141.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE
2013

**Traitement des ordures ménagères
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
TOM04039	COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE HAUT-RHIN - ENSISHEIM Mise en oeuvre de la redevance incitative	9490,00	30%	2 847,00
TOM04011	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DU SUNDGAU Opération de compostage individuel	10 440,00	25%	2 610,00
TOM04030	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DU SUNDGAU Acquisition de 6 conteneurs de collecte sélective	8 800,00	30%	2 640,00
TOM03990	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH Programme de promotion du compostage domestique et semi collectif	32 369,34	26,49%	8 575,00
TOM04016	SYNDICAT MIXTE DE THANN-CERNAY Prévention des déchets et redevance incitative Cofinancement : ADEME DELEGATION REGIONALE : 15 458,54 €	32 994,00	30%	9 898,00
			Total	26 570,00

